

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 851 553,95	1 557 506,64	294 047,31	0,37	153 086,78	0,20
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles					119 520,00	0,16
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	950 000,00		950 000,00	1,21	950 000,00	1,24
Constructions	14 176 160,75	4 020 127,97	10 156 032,78	12,94	10 540 216,95	13,79
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 931 849,06	2 106 482,89	825 366,17	1,05	829 678,01	1,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	7 380,00		7 380,00	0,01	7 000,00	0,01
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	32 131,30		32 131,30	0,04	31 950,42	0,04
TOTAL (I)	19 949 075,06	7 684 117,50	12 264 957,56	15,63	12 631 452,16	16,53
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	12 300,00		12 300,00	0,02	226 258,46	0,30
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	15 390,00		15 390,00	0,02	31 703,94	0,04
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	198 976,14		198 976,14	0,25	3 148 805,72	4,12
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	12 999 949,99		12 999 949,99	16,57	9 999 999,25	13,09
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	52 853 743,95		52 853 743,95	67,36	50 208 588,40	65,71
Charges constatées d'avance	121 832,00		121 832,00	0,16	163 592,42	0,21
TOTAL (II)	66 202 192,08		66 202 192,08	84,37	63 778 948,19	83,47
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	86 151 267,14	7 684 117,50	78 467 149,64	100,00	76 410 400,35	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 309 721,65	4,22	3 309 721,65	4,33
Report à nouveau	28 284 064,94	36,05	27 634 905,77	36,17
Résultat de l'exercice	-176 031,85	-0,21	649 159,17	0,85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	31 417 754,74	40,04	31 593 786,59	41,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	7 015 536,00	8,94	7 015 536,00	9,18
Provisions pour charges	2 766 826,53	3,53	1 812 241,02	2,37
TOTAL (III)	9 782 362,53	12,47	8 827 777,02	11,55
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 059 235,47	1,35		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 518 855,39	13,41	361 928,40	0,47
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	244 621,00	0,31	222 806,91	0,29
. Organismes sociaux	327 459,73	0,42	327 010,12	0,43
. Etat, impôts sur les bénéfices	60 327,00	0,08	62 129,00	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	48 500,91	0,06	39 785,78	0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 784,00	0,09		
Autres dettes	24 939 248,87	31,78	34 975 176,53	45,77
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	37 267 032,37	47,49	35 988 836,74	47,10
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	78 467 149,64	100,00	76 410 400,35	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	2 730,62	0,00	9 960,33	0,01	-7 230	-72,58		
Autres produits	75 089 626,52	100,00	73 002 934,85	99,99	2 086 692			
Total des produits d'exploitation (I)	75 092 357,14	100,00	73 012 895,18	100,00	2 079 462			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	4 130 122,16	5,50	4 034 901,00	5,53	95 221	2,36		
Impôts, taxes et versements assimilés	292 272,33	0,39	279 030,84	0,38	13 242	4,75		
Salaires et traitements	2 136 688,37	2,85	2 134 248,12	2,92	2 440	0,11		
Charges sociales	1 074 785,79	1,43	1 098 569,52	1,50	-23 784	-2,15		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	885 276,18	1,18	902 200,63	1,24	-16 924	-1,87		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	65 979 304,07	87,86	56 652 165,56	77,59	9 327 139			
Total des charges d'exploitation (II)	74 498 448,90	99,21	65 101 115,67	89,16	9 397 333			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	593 908,24	0,79	7 911 779,51	10,84	-7 317 871	-92,48		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés	256 781,18	0,34	258 870,12	0,35	-2 089	-0,80		
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	4 325,87	0,01			4 325	N/S		
Total des produits financiers (V)	261 107,05	0,35	258 870,12	0,35	2 237	0,86		
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements	16 245,04	0,02			16 245	N/S		
Total des charges financières (VI)	16 245,04	0,02			16 245	N/S		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	244 862,01	0,33	258 870,12	0,35	-14 008	-5,40		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	838 770,25	1,12	8 170 649,63	11,19	-7 331 879	-89,72		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	110,41	0,00	7 894,82	0,01	-7 784	-98,60
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 812 241,02	2,41	1 362 024,06	1,87	450 217	33,06
Total des produits exceptionnels (VII)	1 812 351,43	2,41	1 369 918,88	1,88	442 433	32,30
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 503,32	0,00	-1 503	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 766 826,53	3,68	8 827 777,02	12,09	-6 060 951	-68,65
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 766 826,53	3,68	8 829 280,34	12,09	-6 062 454	-68,65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-954 475,10	-1,26	-7 459 361,46	-10,21	6 504 886	
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	60 327,00	0,08	62 129,00	0,09	-1 802	-2,89
Total des Produits (I+III+V+VII)	77 165 815,62	102,76	74 641 684,18	102,23	2 524 131	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	77 341 847,47	103,00	73 992 525,01	101,34	3 349 322	
RÉSULTAT NET	-176 031,85	-0,22	649 159,17	0,89	-825 190	-127,11
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**FONDS INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX
F I F - P L**

Organisme Habilité au titre de l'article L953-1 et 953-3 du Code du Travail
par Arrêté Ministériel du 17/3/93 (J.O. 25/3/93)

Siège social : 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
N° SIRET 398 110 965 00041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018



JÉGARD

LEO JÉGARD & ASSOCIES

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY SOUS BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

**FONDS INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX**

F I F - P L

Organisme Habilité au titre de l'article L953-1 et 953-3 du Code du Travail
par Arrêté Ministériel du 17/3/93 (J.O. 25/3/93)

Siège social : 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
N° SIRET 398 110 965 00041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Aux membres de l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FIF PL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIF PL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les notes n°1 page 9, point e) et n°10 de l'annexe relative à l'application de l'article R6332-77 du code du travail et sur les faits significatifs de l'exercice page 5 point 2).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Nous avons contrôlé plus spécifiquement certains dossiers de prise en charge conduisant aux remboursements des frais de formation des professionnels inscrits au FIF-PL.

Ces travaux ne nous ont pas conduit à relever d'anomalies susceptibles d'altérer le bien fondé des comptes présentés par votre Direction Générale

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés, par la Direction Générale du FIF PL.



Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FIF PL.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

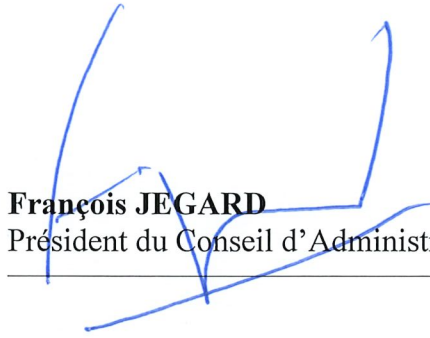
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FIF PL à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
Léo JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,



François JEGARD
Président du Conseil d'Administration

COMPTES ANNUELS

BILAN DU FIF-PL AU 31 DECEMBRE 2018

Actif

ACTIF	EXERCICE N			N-1
	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	1 851 554,00	1 557 507,00	294 047,00	153 087,00
Immobilisations Corporelles	18 058 010,00	6 126 611,00	11 931 399,00	12 319 895,00
Immobilisations Financières	32 131,00		32 131,00	31 950,00
Immobilisations en cours				119 520,00
Avances et acptes sur immobilisations	7 380,00		7 380,00	7 000,00
TOTAL 1	19 949 075,00	7 684 118,00	12 264 957,00	12 631 452,00
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances				
Créances sur cessions d'immob.				
Avances et acomptes fournisseurs	12 300,00		12 300,00	226 258,00
Collecte à recevoir	170 789,00		170 789,00	3 138 886,00
Autres	43 577,00		43 577,00	41 624,00
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	12 999 950,00		12 999 950,00	9 999 999,00
Disponibilités	52 853 744,00		52 853 744,00	50 208 588,00
Régularisation actif				
Charges constatées d'avance	121 832,00		121 832,00	163 592,00
TOTAL 2	66 202 192,00		66 202 192,00	63 778 947,00
TOTAL GENERAL	86 151 267,00	7 684 118,00	78 467 149,00	76 410 399,00

BILAN DU FIF-PL AU 31 DECEMBRE 2018

Passif

PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1
	Avant affectation	Après affectation	Après affectation
FONDS PROPRES			
Réserves affectées aux investissements	3 309 722,00	3 309 722,00	3 309 722,00
Réserves affectées aux E.F.F.			
Report à nouveau	28 284 065,00	28 108 033,00	28 284 065,00
Reprise d'E.F.F.			
Résultat de N	-176 032,00		
TOTAL 1	31 417 755,00	31 417 755,00	31 593 787,00
PROV POUR RISQUES			
Provision pour risques et charges	7 015 536,00	7 015 536,00	7 015 536,00
PROV. FORMATIONS A REMBOURSER			
Provision Engagement à Financer les Formations	2 766 827,00	2 766 827,00	1 812 241,00
TOTAL 2	9 782 363,00	9 782 363,00	8 827 777,00
DETTES FINANCIERES			
Emprunt bancaire			
Banques	1 059 235,00	1 059 235,00	
DETTES			
Fournisseurs			
Fournisseurs fonctionnement (hors immob.)	373 334,00	373 334,00	371 390,00
Adhérents formations	33 524 806,00	33 524 806,00	33 523 197,00
Autres dettes			
Dettes au personnel	244 621,00	244 621,00	222 807,00
Dettes organismes sociaux	327 460,00	327 460,00	327 010,00
Dettes fiscales	108 828,00	108 828,00	101 915,00
Dettes sur immobilisations	68 784,00	68 784,00	
Autres dettes	1 559 963,00	1 559 963,00	1 442 516,00
Produits constatés d'avance			
TOTAL 3	37 267 031,00	37 267 031,00	35 988 835,00
TOTAL GENERAL	78 467 149,00	78 467 149,00	76 410 399,00

COMPTE DE RESULTAT DU FIF-PL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

RUBRIQUES	2018	2017
PRODUITS DE FORMATION		
COLLECTE DE L'EXERCICE	68 826 825,51	67 754 648,36
COLLECTE DES AUTO-ENTREPRENEURS	6 162 947,35	5 199 579,09
FINANCEMENT FEEBAT	94 500,00	48 678,00
TOTAL I - PRODUITS DE FORMATION	75 084 272,86	73 002 905,45
CHARGES DE FORMATION		
FRAIS DE MISSION ET D'INFORMATION	0,00	0,00
DEPENSES DE FORMATION / ENGAG. N	86 153 789,69	70 599 248,41
ANNULATIONS DE DOSSIERS	-20 174 740,00	-13 948 620,00
REVERSEMENT SUR EXCEDENT		
TOTAL II - CHARGES DE FORMATION	65 979 049,69	56 650 628,41
RESULTAT DE FORMATION	9 105 223,17	16 352 277,04
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT	8 084,30	9 989,73
CHARGES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	254,40	1 537,15
TOTAL III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	7 829,90	8 452,58
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
AUTRES ACHATS	103 058,53	118 948,21
SERVICES EXTERIEURS	1 229 411,03	1 002 817,29
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 096 934,03	1 188 092,46
FRAIS DE MISSION ET D'INFORMATION	1 700 718,57	1 725 043,04
IMPOTS ET TAXES	292 272,33	279 030,84
CHARGES DE PERSONNEL	3 211 474,16	3 232 817,64
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	885 276,18	902 200,63
TOTAL IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 519 144,83	8 448 950,11
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier)	593 908,24	7 911 779,51
PRODUITS FINANCIERS	261 107,05	258 870,12
CHARGES FINANCIERES	16 245,04	0,00
TOTAL V - RESULTAT FINANCIER	244 862,01	258 870,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 812 351,43	1 369 918,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 766 826,53	8 829 280,34
TOTAL VI - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-954 475,10	-7 459 361,46
IMPÔTS SOCIETES	60 327,00	62 129,00
<i>Total des produits</i>	<i>77 165 815,64</i>	<i>74 641 684,18</i>
<i>Total des charges</i>	<i>77 341 847,49</i>	<i>73 992 525,01</i>
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (TOTAL I à VI)	-176 031,85	649 159,17

ANNEXE
COMPTES ANNUELS

F.I.F. - P.L.
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

104, rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08

ANNEXE

L'Annexe comptable aux comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est caractérisée par les données suivantes:

- total du bilan	78 467 149 €
- total du compte des produits	77 165 816 €
- total du compte des charges	77 341 847 €
- déficit de l'exercice	- 176 032 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui seront arrêtés par le bureau.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables - informations complémentaires
Note n° 2	Tableau de suivi des Engagements à financer la formation (EFF)
Note n° 2bis	Tableau de détermination du taux d'annulation moyen des EFF
Note n° 3	Suivi des EFF et affectation des résultats
Note n° 4	Etat des immobilisations
Note n° 5	Etat des amortissements
Note n° 6	Etat des provisions et réserves
Note n° 7	Etat des créances
Note n° 8	Etat des dettes
Note n° 9	Etat de la trésorerie
Note n° 10	Evaluation des disponibilités
Note n° 11	Rappel des collectes encaissées
Note n° 12	Rappel des résultats et frais de gestion

Note n° 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du plan comptable adapté aux organismes agréés par l'Etat aux fins de gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle continue (arrêté du 21 juillet 1993).

Il a également été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2011-01 de l'Autorité des normes comptables qui définit le nouveau plan comptable applicable aux OPCA à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite « des coûts historiques ». Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2) Faits significatifs

Le FIF PL a fait l'objet de deux contrôles en 2016, l'un par le Ministère du Travail, l'autre par le Ministère des Finances.

Concernant le contrôle du Ministère du Travail

Le contrôle du Ministère du Travail a donné lieu à un rapport de contrôle reçu par le FIF PL le 28 décembre 2016 auquel le FIF PL a répondu par la remise d'un rapport contradictoire le 10 mars 2017.

En date du 12 décembre 2017, le FIF PL a été destinataire de la notification de décision du Ministère du Travail, ordonnant au FIF PL de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans les délais impartis, le FIF PL a adressé en date du 1^{er} février 2018 une réclamation amiable à Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, contestant le reversement demandé par le Ministère du Travail de 7 015 536 €.

La décision implicite de rejet de Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle en raison du silence gardé pendant plus de deux mois à la suite de la réclamation formulée par le FIF PL à l'encontre de la décision du 12 décembre 2017, lui ordonnant de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €, a conduit le FIF PL à déposer un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Au travers de cette procédure, le FIF PL entend solliciter l'annulation de la décision implicite de rejet de Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, ainsi que l'annulation de la décision du 12 décembre 2017 lui ordonnant de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €.

Toutefois, par souci d'une gestion comptable rigoureuse, cette somme de 7 015 536 € a été provisionnée dans les comptes annuels 2017.

En 2018, le FIF PL reste dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif de Paris quant à son recours pour excès de pouvoir.

Concernant le contrôle du Ministère des Finances

Le contrôle du Ministère des Finances n'a pas donné lieu à un rapport de contrôle à ce jour.

3) Changement de méthode

Pour rappel, depuis 2016, les frais de mission et d'information versés aux organisations professionnelles et à l'UNAPL sont inclus dans les frais de gestion et non plus dans les charges de formation.

4) Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Compte tenu des modalités d'amortissement pratiquées antérieurement au FIF PL, les constructions et leurs aménagements ayant fait l'objet d'une comptabilisation détaillée par nature de travaux, l'application des nouveaux règlements comptables 2004-06 et 2002-10 n'a pas entraîné de retraitement comptable particulier lié au changement de méthode. Il en est de même pour les autres biens ne présentant pas de caractère significatif et qui n'ont également pas entraîné de retraitement comptable particulier lié au changement de méthode.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Au cours de l'exercice 2010 un immeuble à usage de bureaux sis au 104 rue de MIROMESNIL 75384 PARIS cedex 08 avait été acquis pour 9 500 000 €. Compte tenu de l'importance des travaux réalisés depuis cette acquisition, la décomposition suivante avait été retenue :

- Terrain évalué à 10% de la valeur d'acquisition de l'immeuble, soit 950 000 € ;
- Bâtiment : 90% de la valeur d'acquisition auquel avaient été ajoutés les frais notariaux d'acquisition, soit un total de 9 144 760 €, amorti sur 60 ans.

Par ailleurs, il avait été effectué des travaux de gros œuvres de l'ordre de 1 860 K€ et amortis sur 15 ans ; ainsi que des agencements et aménagements de l'ordre de 1 918 K€ et amortis sur 10 ans.

Les autres immobilisations font l'objet d'amortissements pour dépréciation, pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- Logiciels :	1 à 5 ans
- Aménagements des constructions :	5 à 15 ans
- Installations générales :	10 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Matériel informatique :	3 ans
- Mobilier :	5 à 10 ans

b) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

c) Valeurs mobilières de placement

Les titres de placements ont été comptabilisés au prix d'achat soit au 31 décembre 2018 une valeur globale de 500 000 €.

Pour information, la valorisation au 31 décembre 2018 ressort à 480 293 €.

5) Informations complémentaires

a) Collecte de l'exercice

Mode de rattachement des collectes

Les contributions perçues par le FIF PL sont des contributions nettes. Les frais de collecte sont directement prélevés par les URSSAF.

Les collectes comptabilisées correspondent aux sommes encaissées dans l'année.

Néanmoins, un produit à recevoir de l'URSSAF a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre de la régularisation définitive de la collecte 2018. Ce produit à recevoir s'élève à 113 289 €.

b) Mode de rattachement des frais de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le FIF PL applique l'arrêté du 20 septembre 2011 qui fixe le plafonnement des frais de gestion à 13,7 % répartis de la façon suivante :

- 4% de la collecte comptabilisée au cours de l'exercice ;
- 5,7 % de la collecte comptabilisée au cours de l'exercice ;
- 4 % des engagements décaissés au cours de l'exercice correspondant aux charges de formation comptabilisées au cours de l'exercice.

Cette décision a été entérinée par le Conseil de Gestion du 30 mars 2017.

c) Charges relatives aux dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil des organisations professionnelles

Ces dépenses fixées à deux pour cent des collectes encaissées, sont enregistrées sous forme de provisions. Les règlements ne sont effectués par le FIF PL qu'après réception et analyse des pièces justificatives correspondant aux frais constatés, au cours de l'exercice concerné, au sein des organisations professionnelles intéressant la formation professionnelle des non-salariés.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil à payer ont été provisionnées pour un montant de 1 559 964 €.

d) Provisions sur les dépenses de formation

- Charges de formation

Le coût des actions de formation compris dans les comptes comprend le coût des actions réalisées au cours de l'exercice 2018 pour lesquelles la prise en charge a été sollicitée auprès du FIF PL jusqu'au 15 janvier 2019. Au-delà de cette date, les dossiers sont examinés au cas par cas par les commissions professionnelles concernées.

- Annulation de dossiers

Depuis le 2^{ème} semestre 2001, il a été mis en place au sein du FIF PL un service chargé des relances sur les dossiers de formation. Afin de maintenir la méthode appliquée au cours des exercices précédents - prise en compte des annulations relatives aux exercices N-1 et antérieurs - les annulations de dossiers effectuées jusqu'au 31 mars 2019 ont été prises en compte sur l'exercice 2018.

Ces annulations, qui représentent 1 348 993,32 €, s'ajoutent à celles comptabilisées en 2018 et viennent diminuer les dépenses de formation de l'exercice pour un montant global de 30 224 571,10 €, soit 20 174 740,30 € pour annulations de dossiers et un montant de 10 049 830,80 € pour annulations partielles.

Les engagements de financement des actions de formation qui ne sont qu'au stade de la signature ou relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser, dont la condition de prise en charge financière dépend de la réalisation de la formation, doivent faire l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'ils sont probables. Ainsi, la provision pour risques et charges comptabilisée au 31 décembre 2018 s'élève à 2 766 827 Euros.

e) Reversement des excédents de trésorerie

En application de l'article R 6332-77 du Code du Travail, il n'y a pas d'excédent de trésorerie à reverser au titre de l'exercice 2018.

f) Autres informations

- Le montant des honoraires du Commissaire Aux Comptes, liés à la mission de commissariat aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 64 954 € TTC (article R.123-198 - 9° du code de commerce).

Le montant des honoraires comprend les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) pour un montant de 13 332 € TTC.

- L'engagement de l'association en matière d'indemnité de départ à la retraite de ses salariés s'élève à 137 429 €. Cette estimation est évaluée d'après le code du travail et n'a pas été comptabilisée. Il a été fait application du calcul rétrospectif incluant les paramètres propres à chacun des salariés (salaire, ancienneté, âge) et des éléments spécifiques suivants :
 - o Age de la retraite 67 ans ;
 - o Taux de revalorisation des salaires 2% ;
 - o Taux d'actualisation 2,00% ;
 - o Taux de charges sociales 64% ;
 - o Tables de mortalité TV 88/90 ;
 - o Taux de turn over 1%

Le montant de l'indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'association :

- Un demi-mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- Un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- Un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- Deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

10

	TOTAL ENGAGEMENTS	E.F.F. 2018 & ANTERIEURS	TOTAL Prov E.F.F. A LA CLOTURE et MINORATION / TAUX MOYEN D'ANNULATION	E.F.F. 2019	E.F.F. 2020	E.F.F. 2021
E.F.F. au début de l'exercice	30 335 292	30 335 292				
Engagements pris dans l'exercice	97 710 612	94 394 944	3 315 668	3 187 941	114 302	13 425
Annulations d'engagements						
Par règlements de dossiers	-71 134 226	-71 134 226				
Par annulation et révision de dossiers	-30 773 412	-30 224 571	-548 841	-548 841		
I - Montant des E.F.F. restant à réaliser en fin d'exercice :	26 138 266	23 371 439	2 766 827	2 639 100	114 302	13 425

RIF-PL - Note n° 2 bis : TABLEAU DE DETERMINATION DU TAUX D'ANNULATION MOYEN DES ENGAGEMENTS A FINANCER LA FORMATION (E.P.F.) au 31.12.2018

	1	2	3	4	5
	EFF Début exercice	Engagt pris dans exercice	EFF fin exercice	Annulation exercice	Taux d'annulation 5=4/(1+2-3)
2018	30 335 292	97 710 612	-26 138 266	30 773 412	30,2%
2017	21 586 964	81 796 649	-30 335 292	24 699 367	33,8%
2016	23 570 561	61 031 056	-21 586 964	19 727 072	31,3%
2015	33 042 045	62 888 274	-23 570 561	17 935 450	24,8%
2014	19 315 833	67 565 128	-33 042 045	10 098 785	18,8%
2013	11 290 978	44 771 866	-19 315 833	5 207 711	14,2%
taux moyen des trois dernières années fin 2018					31,8%
taux moyen des trois dernières années fin 2017					30,0%

FIF-PL - Note n° 3 : SUIVI DES E.F.F. ET AFFECTATION DES RESULTATS au 31.12.2018

I. RAPPEL DES E.F.F. A LA CLOTURE DE L'EXERCICE et PROVISIONNES	2 766 827
(Reprise tableau note n°2)	
II. ANALYSE DU RESULTAT	
Report à nouveau au 01.01.2018	28 284 065
Résultat comptable de l'exercice	-176 032
	28 108 033
Reprise en report à nouveau de la réserve des E.F.F antérieurs	
Montant disponible à affecter	28 108 033
III. AFFECTATION DU DISPONIBLE	
à la réserve affectée aux investissements au report à nouveau	28 108 033
TOTAL	28 108 033
IV. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS (E.F.F)	
E.F.F. non couverts par les provisions (engagements hors bilan)	

L'ensemble des engagements pris par le FIF - PL au 31/12/2018
sont comptabilisés.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions & Vnt poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	1 528 765,95	322 788,00		1 851 553,95
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL (I)	1 528 765,95	322 788,00		1 851 553,95
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	950 000,00			950 000,00
Batiments	10 261 857,29			10 261 857,29
Constructions	1 944 146,11	110 420,90		2 054 567,01
Installations générales, agencement des constructions	1 859 736,45			1 859 736,45
Installations techniques, matériel et outillage industriel		35 400,00		1 093 428,93
Installations générales, aménagements des locaux	1 058 028,93			
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	958 794,09	151 096,80		1 109 890,89
Mobilier de bureau	664 472,52	14 802,00		679 274,52
Autres immobilisations	46 021,72	3 233,00		49 254,72
Immobilisations corporelles en cours	119 520,00		119 520,00	
Avances et acomptes	7 000,00	380,00		7 380,00
TOTAL (II)	17 869 577,11	315 332,70	119 520,00	18 065 389,81
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	31 950,42	180,88		32 131,30
TOTAL (III)	31 950,42	180,88		32 131,30
TOTAL (I+II+III)	19 430 293,48	638 301,58	119 520,00	19 949 075,06

AMORTISSEMENTS	Amortisse- ments cumulés au début de l'exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Amortisse- ments cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	1 375 679,17	181 827,47		1 557 506,64
TOTAL (I)	1 375 679,17	181 827,47		1 557 506,64
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Batiments	2 615 750,54	370 560,65		2 986 311,19
Constructions	909 772,36	124 044,42		1 033 816,78
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, aménagement divers	480 859,81	107 151,07		588 010,88
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	844 338,11	59 932,43		904 270,54
Mobilier	572 441,33	41 760,14		614 201,47
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (II)	5 423 162,15	703 448,71		6 126 610,86
TOTAL (I+II)	6 798 841,32	885 276,18		7 684 117,50

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	REPRISE EXERCICE OU UTILISEE	MONTANT FIN EXERCICE
RESERVES				
Statutaires ou contractuelles				
Reserves réglementaires :				
- affectées aux investissements	3 309 722			3 309 722
- affectées aux EFF				
- trésorerie				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reserve de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
TOTAL (I)	3 309 722			3 309 722
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour engagements sur formations	1 812 241	2 766 827	1 812 241	2 766 827
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	7 015 536			7 015 536
TOTAL (II)	8 827 777	2 766 827	1 812 241	9 782 363
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	12 137 499	2 766 827	1 812 241	13 092 085
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financière		2 766 827	1 812 241	
- exceptionnelle				

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE	
			A MOINS D'UN AN	A PLUS DE UN AN
Actif immobilisé	Autres titres immobilisés			
	Dépôts (Fonds de roulement copropriété)	32 131		32 131
Actif circulant	Avances et acomptes versés	12 300	12 300	
	Collecte à recevoir	170 789	170 789	
	Autres créances	43 577	43 577	
	Charges constatées d'avance	121 832	121 832	
TOTAL		380 629	348 498	32 131

	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Découverts bancaires	1 059 235	1 059 235		
Emprunts et dettes financières divers				
Adhérents et organismes de formation	33 524 806	33 524 806		
Fournisseurs et comptes rattachés	373 334	373 334		
Dettes fiscales et sociales	680 909	680 909		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 784	68 784		
Autres dettes	1 559 963	1 559 963		
Reversement excédent de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 267 031	37 267 031		

ETAT DE LA TRESORERIE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR LIQUIDATIVE AU 31.12.2017	MOINS VALUE LATENTE
TITRES DE PLACEMENT			
CIC FCP PROTECT 90 4DEC	500 000	480 293	-19 707
CAT CIC	2 500 000	2 500 000	
CAT BNP 1	3 000 000	3 000 000	
CAT BNP 2	5 000 000	5 000 000	
SOPI ACCIMO PIERRE	1 999 950	1 999 950	
TOTAL TITRES DE PLACEMENT	12 999 950	12 980 243	-19 707

ETAT DE LA TRESORERIE	SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	CUMUL
DISPONIBILITES			
BANQUE SOCIETE GENERALE FORMATION		1 059 235	-1 059 235
BANQUE SOCIETE GENERALE GESTION	131 011		131 011
BANQUE CIC GESTION	214 350		214 350
CIC COMPTE SUR LIVRET 2	19 590 888		19 590 888
CIC COMPTE FORMATION	7 561		
SG COMPTE SUR LIVRET	8 165 598		8 165 598
CIC COMPTE SUR LIVRET 1	19 593 613		19 593 613
CIC COMPTE SUR LIVRET 3	5 003 185		5 003 185
BNP GESTION	50		50
INTERETS COURUS	145 138		145 138
CAISSE	2 349		2 349
TOTAL DISPONIBILITES	52 653 743	1 059 235	51 786 947

FIF-PL - Note n° 10 : DETERMINATION DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES au 31.12.2018
 (Art.R 6332-77 du Code du Travail)

RUBRIQUES		MONTANT
<u>MONTANT DES DISPONIBILITES (I)</u>		64 767 190
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 980 243	
BANQUE ET CAISSE	51 786 947	
<u>MONTANT DES CHARGES (II)</u>		77 265 275
CHARGES DE FORMATION	65 979 050	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 519 399	
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 766 827	
MONTANT DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES (I) - (II)		Néant

20

ETAT DE LA COLLECTE SECURITE SOCIALE	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2019	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2018	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2017	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2016	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2015	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2014	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2013	TOTAL
COLLECTE 2012 SUR REVENUS 2011								
COLLECTE 2013 SUR REVENUS 2012						1 385 274	52 172 170	53 557 444
COLLECTE 2014 SUR REVENUS 2013					1 628 413	53 740 634		55 369 047
COLLECTE 2015 SUR REVENUS 2014				2 381 434	56 071 400			58 452 834
COLLECTE 2016 SUR REVENUS 2015			2 293 285	63 311 863				65 605 148
COLLECTE 2017 SUR REVENUS 2016		828 423	69 881 197					70 709 620
COLLECTE 2018 SUR REVENUS 2017	113 289	74 142 560						74 255 849
TOTAL	113 289	74 970 983	72 174 482	65 693 297	57 699 813	55 125 908	52 172 170	377 949 942

12

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
COLLECTE COMPTABILISEE	75 084 273	73 002 905	65 701 689	57 699 814	55 125 908	52 172 170	27 212 141	25 352 307
DEPENSES DE FORMATION	65 979 050	56 650 628	41 812 459	47 809 941	56 231 889	39 876 581	19 912 862	17 842 335
- PLAFOND DE FRAIS DE GESTION (*) (9,7% de la collecte + 4% des dépenses de formation)	9 922 336	9 347 307	8 045 562	6 256 385	6 505 030	5 489 364	2 818 857	2 590 721
FRAIS DE GESTION (**)	8 535 644	8 451 991	8 547 761	6 987 875	6 500 358	5 784 561	5 699 771	5 215 038
FRAIS DE MISSION ET D'INFORMATION DES SYNDICATS (pour information)				1 263 409	1 247 652	1 444 487	712 548	418 928
RESULTAT DE L'EXERCICE	-176 032	649 159	16 171 595	5 973 355	-9 351 898	5 955 272	2 439 852	1 963 061

(*) Jusqu'au 31 décembre 2015, le FIF PL, appliquait, pour le plafonnement des frais de gestion, l'Arrêté du 4 janvier 1996, autorisant un taux global de frais de gestion de 6,7 % de la collecte encaissée plus 5 % des dépenses de formation.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le FIF PL applique, pour le plafonnement des frais de gestion, l'Arrêté du 20 septembre 2011, qui autorise un plafond des frais de gestion de 9,7 % (4 % + 5,7 %) de la collecte comptabilisée plus 4 % des dépenses de formation.

(**) Depuis le 1^{er} janvier 2016, les dépenses relatives aux frais de mission et d'information versées aux organisations professionnelles et à l'UNAPL sont incluses dans les frais de gestion.

FIF - PL**DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF**

AUTRES CREANCES		226 666
Produits à recevoir		
Collecte à recevoir	170 789	
Avoir à recevoir		
Avances et acomptes versés/factures	12 300	
Personnel, prêts	15 170	
Trésor public	28 187	
Personnel opposition	220	
Autres		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		121 832
Dossiers de prise en charge et autres fourn.adm.		
Locations matériel postal	3 882	
Locations fontaines	768	
Maintenance matériel et logiciels	20 956	
Abonnements documentation	9 824	
Locations immobilières	3 960	
Redevance locarchives + stock conteneurs	5 233	
Tickets restaurant	42 328	
Assurance maître d'ouvrage et RC	11 996	
Divers	22 885	

FIF - PL**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF**

DETTES FOURNISSEURS " FORMATION "		33 524 805,91
Adhérents	10 153 367,31	
Organismes de formation		
Charges de formation à payer	23 371 438,60	
DETTES FOURNISSEURS " FONCTIONNEMENT "		442 118,35
Fournisseurs fonctionnement et d'immobilisations	288 522,09	
Factures non parvenues sur fonctionnement	145 749,99	
Charges à payer	7 846,27	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		680 908,64
Provision congés payés	244 621,00	
Dettes sur salaires		
Organismes sociaux	200 256,73	
Charges sur congés et primes à payer	127 203,00	
Dettes fiscales sur salaires	48 500,91	
Dettes fiscales sur produits financiers	60 327,00	
AUTRES DETTES		1 559 964,00
Frais de mission et d'information syndicats et UNAPL	1 559 964,00	
Remboursements de frais	0,00	
Collecte à reverser	0,00	

FIF - PL

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
PRODUITS et CHARGES

PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		8 084,28
Transfert de charges	2 730,62	
Rembt. Tickets restaurant		
Ajustements charges sociales		
Produits divers	5 353,66	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 812 351,43
Reprise provision EFF 2017	1 812 241,02	
Produits sur exercices antérieurs	110,41	
Produits exceptionnels	0,00	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 766 826,53	
Provision pour risques et charges		0,00
Dotation provision EFF 2018		2 766 826,53
Ajustements divers		

FIF - PL
DETAIL DES FRAIS DE GESTION ET D'INFORMATION

RUBRIQUES	2016	2017	VARIATION
ACHATS DIVERS			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	46 435,23	70 056,48	-23 621,25
PETIT EQUIPEMENT, MATERIEL DE BUREAU	14 074,96	6 692,01	7 382,95
ELECTRICITE, EAU	42 548,34	42 199,72	348,62
SOUS-TOTAL I	103 058,53	118 948,21	-15 889,68
SERVICES EXTERIEURS			
LOCATIONS ARCHIVAGE	20 917,27	24 605,28	-3 688,01
LOCATIONS IMMOBILIERES	116 347,96	102 130,90	14 217,06
LOCATIONS MOBILIERES	74 433,46	98 343,37	-23 909,91
ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERS, CÂBLAGE ET AUTRES	130 993,51	108 206,88	22 786,63
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	27 328,28	22 176,56	5 151,72
MAINTENANCE	491 085,20	414 572,89	76 512,31
ASSURANCES BRIS DE MACHINE, RC DIRIGEANTS SOCIAUX, MULTIRISQUES	49 711,90	50 113,66	-401,76
SERVICES EXTERIEURS DIVERS	10 975,80	10 437,66	538,14
DOCUMENTATION TECHNIQUE	85 095,09	187 374,34	-72 279,25
FORMATION DU PERSONNEL	211 536,26	211 536,26	0
SEMINAIRES CONSEIL DE GESTION	10 986,30	14 855,75	-3 869,45
SEMINAIRE BUREAU			
SOUS-TOTAL II	1 229 411,03	1 002 817,29	226 593,74
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
COMMISSIONS	6 299,44	6 187,68	111,76
PERSONNEL INTERIMAIRE	124 856,28	75 634,05	49 222,23
PERSONNEL DETACHE	286 709,06	251 661,59	35 047,47
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	45 684,00	44 767,20	916,80
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	64 953,80	67 571,80	-2 618,00
HONORAIRES CONSEILS ET AUTRES	224 039,72	286 557,72	-62 518,00
PLAQUETTES IMPRIMEES POUR INFORMATION + PUBLICITE, ANNONCES + POURQUOI	26 810,65	58 524,09	-31 713,44
FRAIS DE TRANSPORT	9 989,74	8 782,36	1 207,38
DEPLACEMENTS DES MEMBRES DU BUREAU	31 551,77	36 904,43	-5 352,66
MISSIONS (COMMISSIONS)	26 508,69	36 217,60	-9 708,91
PERTES DE RESSOURCES DES ADMINISTRATEURS	69 400,00	87 800,00	-18 400,00
RECEPTION	81 586,76	106 058,19	-24 471,43
FRAIS POSTAUX, AFFRANCHISSEMENTS	23 654,92	37 915,04	-14 260,12
TELECOMMUNICATIONS	50 529,66	59 867,41	-9 337,75
FRAIS SERVICE BIL	20 544,91	20 121,19	423,72
SERVICES BANCAIRES	3 814,43	3 322,11	492,32
SOUS-TOTAL III	1 096 934,03	1 168 092,46	-126 005,90
IMPOTS ET TAXES			
TAXES SUR LES SALAIRES	181 521,00	171 297,34	10 223,66
PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	19 974,00	20 802,00	-828,00
PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	9 047,13	9 250,08	-202,95
CONTRIBUTION HANDICAPES	7 904,00	7 808,00	96,00
TAXES FONCIERES ET IMPOTS LOCAUX	39 713,40	37 455,00	2 248,40
DROITS D'ENREGISTREMENT ET AUTRES DROITS	34 112,80	32 408,42	1 704,38
SOUS-TOTAL IV	292 272,33	279 030,84	13 241,49
CHARGES DE PERSONNEL			
SALAIRES - APPOINTEMENTS - INDEMNITES	2 055 007,17	2 055 303,91	-296,74
TICKETS RESTAURANT	61 866,00	58 963,00	2 903,00
PRIMES DE TRANSPORT	19 815,20	19 981,21	-166,01
CHARGES SOCIALES	1 074 785,79	1 098 569,92	-23 783,73
SOUS-TOTAL V	3 211 474,16	3 232 817,64	-21 343,48
CHARGES DE GESTION DIVERSES			
ECARTS DE REGLEMENTS	-0,02	1 282,75	-1 282,77
DROITS D'AUTEURS	254,40	254,40	0
SOUS-TOTAL VI	254,38	1 537,15	-1 282,77
CHARGES FINANCIERES			
FRAIS FINANCIERS	16 245,04		16 245,04
SOUS-TOTAL VII	16 245,04		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
AMORTISSEMENTS DES LOCAUX			
DOTATIONS AMORTISS. IMMOB. INCORPORELLES, LOGICIEL INFORMATIQUE	181 527,47	159 527,52	22 999,95
DOTATIONS AMORTISS. IMMOB. CORPORELLES	703 448,71	742 673,11	-39 224,40
SOUS-TOTAL VIII	885 276,18	902 200,63	-16 924,45
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES		1 503,32	-1 503,32
VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
SOUS-TOTAL IX		1 503,32	-1 503,32
FRAIS DE MISSION, INFORMATION, SERVICES SYNDICATS	1 700 718,57	1 725 043,04	-24 324,47
TOTAL GENERAL	8 535 644,28	8 451 990,58	83 653,70
PLAFOND FRAIS DE GESTION	9 922 336	9 347 307	